

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 459 portant ouverture de crédits supplémentaires au Budget annexe du Port, exercice 1963.

n° 459

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
4 juillet 1963

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro  
31 juillet 1963

### VISAS

La Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires d'outre-mer

**Vu** l'arrêté n° 162 du 29 décembre 1962 rendant exécutoire la délibération n° 389 du 20 décembre 1962 de l'Assemblée Territoriale portant adoption du Budget annexe du Port pour l'exercice 1963

**Vu** la lettre n° 214/AT/63 du 18 juin 1963 de l'Assemblée Territoriale donnant délégation à la Commission permanente Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 22 juin 1963, A adopté dans sa séance du 4 juillet 1963 la délibération dont la teneur suit :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont ouverts au Budget annexe du Port pour l'exercice 1963 les crédits ci-après :

#### Chapitre 1.2:

#### Art. 1er

— Personnel permanent ..... 3.300.000

#### Art. 2

— Personnel journalier.....6.400.000 9.700.000

#### Chapitre 1.4:

#### Art. 2

2. — Réseau de distribution d'électricité..... 1.200.000

#### Chapitre 1.5 :

**Art. 2**

5 (nouveau) : a) Construction 2 hangars..... 10.600.000 b) Poste de soutage léger..... 20.000.000 30.600.000 Total des crédits ouverts..... 41.500.000

---

**Art. 2**

— En couverture de ces crédits supplémentaires, il sera effectué sur les fonds spéciaux du Port un prélèvement qui sera inscrit au

---

Chapitre 1:6, art. 1<sup>er</sup>, des Recettes du Budget annexe du port, exercice 1963, d'un montant total de : 41.500.000 francs, suivant la répartition ci-après : Fonds spécial de réserve..... 10.900.000 Fonds de renouvellement....30.600.000 41.500.000

---

**Le Président de la Commission permanente,OMAR IBRAHIM HADOM.Le Secrétaire de la Commission permanente,AHMED BOURHAN OMAR.**